

CAP des Bibliothécaires assistants spécialisés. Vendredi 23 mai 2014

1. Annonce de la présidente de la CAP, Me Gerbal (Sous directrice de la gestion des carrières, DGRH)

Dans le cadre du protocole social, un travail de cartographie des métiers de l'éducation nationale est réalisé afin de résoudre les écarts entre statut et fonction. Me Gerbal a demandé à ce que ce travail soit étendu à l'enseignement supérieur et donc à la filière bibliothèques. Pour la CGT, cette annonce ne répond pas à notre demande d'ouverture depuis plus de 2 ans sur un travail de fond sur notre filière et en particulier sur les grilles indiciaires.

2. Sur les mutations :

126 agents ont effectué une demande de mutation, dont 35 pour rapprochement de conjoint (97 pour l'enseignement supérieur et 14 pour la culture, 7 sur d'autres budgets et 8 demandes de réintégration).

Rappel des critères de l'administration sur la recevabilité des demandes de mutations :

- Aucun stagiaire ne mute
- Les PACS de l'année en cours ne sont pas pris en compte (le justificatif demandé étant l'avis d'imposition)
- Le concubinage avec enfant est pris en compte

48 agents au final ont obtenu satisfaction

Les organisations syndicales et la CGT en particulier dénoncent le « profilage » des postes qui conduit les directeurs d'établissement à choisir leur candidat. Alors que jusqu'en 2013, à la BNF et dans la plupart des BU on nous annonçait qu'on demandait un établissement et non un poste, on observe un revirement complet puisque dorénavant, des candidats se voient déboutés au motif qu'ils n'ont pas le profil pour le poste demandé...

Par ailleurs, certaines BU font le choix de geler les postes susceptibles d'être vacants dans le but de faire des économies, pénalisant encore des candidats à mutation. La présidente de la CAP a souligné qu'il s'agissait d'une conséquence de la LRU et de l'autonomie de gestion des universités. La CGT a félicité le ministère de reconnaître les conséquences néfastes de sa politique...

3. Sur la liste d'aptitude (les promos) :

Le décret modificatif portant à 34 possibilités le nombre de promotions pour l'année 2014 n'étant pas encore paru, l'administration a fait le choix d'établir une liste principale sur la base des taux habituels de promotions et une liste complémentaire sur la base du décret modificatif pour les 3 prochaines années. Le décret devant paraître d'ici à cet été, tous les candidats de la liste complémentaire seront promus BAS au même titre que ceux de la liste principale.

Pour 2014, sur la base du prochain décret : 36 magasiniers seront promus BAS dont 26 pour l'enseignement supérieur et 8 pour la culture.

Liste principale :

Pour l'enseignement supérieur :

Caravec Laetizia
Carre Alain
Deslandes Dominique
Durand Alain
Ermenault Tiffany
Grelier Frédéric
Hasenfratz Corinne
Hellec Gilles
Laffitte Brigitte
Laissard Fos Marie France
Lemesle Nathalie
Le Merle Christiane

Philippot Marc
Poggi Corinne
Poussin Solange
Sicre Conception
Wallaert Jean Marc
Wetzel Isabelle

Pour la culture :

Berger Philippe (BPI)
Bernard Sandrine BnF
Bougamont Franck BnF
Duhamel de la Bothelière Pierre BnF
Lechemin Julie BnF

Liste complémentaire :

Pour l'enseignement supérieur :

Aliotti Laurent
Gaudard Daniel
Larrieux Corinne
Portail Nathalie
Moreau Simone
Raphael Marguerite

Soleri Philippe
Webeut Sylvie

Pour la culture :

Morin Isabelle BPI
Sarraza Fabienne BnF
Guillemin Debay Pascale BnF